

voir le gouvernement canadien exercer une certaine pression sur les autres pays et sur les sociétés internationales pour les inciter à effectuer quelque recherche dans ce domaine afin de voir s'il est possible de protéger l'avenir à ce sujet. Deux ou trois grands pétroliers ont fait naufrage en haute mer, ces dernières années. Le *Torrey Canyon*, au large de la côte anglaise, a causé beaucoup de ravages dans la région ainsi qu'à sa vie marine et à ses oiseaux.

Il est question de rendre les expéditeurs de pétrole responsables des dommages de ce genre. Le problème inquiète, je pense, les compagnies d'assurance qui ne tiennent vraiment pas à couvrir les dommages possibles. Il me semble qu'une plus grande collaboration dans ce domaine devrait exister sur le plan international et les gouvernements intéressés pourraient peut-être proposer de payer une partie de l'assurance, s'il n'existe aucune autre solution pratique.

Le contrôle de la pollution est un projet d'importance, selon moi. Comme Canadien, j'aimerais que nous prenions des mesures précises à cette fin. La mesure législative à l'étude n'est pas assez efficace pour accomplir la tâche que nous souhaitons. Nous allons nous attirer le mécontentement de la population en ne prenant pas les mesures voulues actuellement. Du point de vue politique, ces mesures seraient acceptables, je pense, aux yeux de la plupart des gens. Ils jugent maintenant le problème assez important pour justifier un appel de fonds, par voie d'impôts ou autrement, et comprennent que le gouvernement devra avoir assez de bon sens pour dire «Prenez des mesures à ce sujet dès aujourd'hui».

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Je n'avais pas songé à prendre part au débat lorsque j'ai constaté que j'appuyais la motion manquée, présentée hier soir par le député de South Western Nova (M. Comeau). J'ai alors eu l'occasion d'examiner la loi dont on propose la deuxième lecture. Je ne dirais pas qu'il s'agit de demi-mesures car je suppose que la loi a un but précis, mais c'est une bien étrange façon, selon moi, de remédier au problème si grave de la pollution au Canada. En fait, et je vais le prouver, nous augmentons le nombre de gens qui se préoccupent déjà du problème, sans prendre les mesures voulues pour établir une autorité chargée de coordonner plus efficacement la surveillance des problèmes posés par la pollution.

Il y a quelques années, j'avais apporté à la Chambre, à l'appui d'une question que je voulais poser, une bouteille remplie d'eau provenant du port d'Halifax; or la moitié de la bouteille contenait du pétrole. Les gens ne

pouvaient croire que l'eau d'un port pût être aussi polluée à une époque comme la nôtre, mais c'est malheureusement ce qui arrive de temps à autre dans le port d'Halifax, quand un agent de pollution est à l'œuvre.

Si je n'ai pas rapporté cette bouteille cet après-midi pour l'exhiber sur le Bureau durant mon discours, c'est pour deux raisons. Premièrement, Votre Honneur ne prise pas tellement cet étalage; deuxièmement, elle pourrait donner la nausée à bon nombre de députés et leur absence subite de la Chambre pourrait compromettre gravement le quorum. Mais ceux qui tiennent à voir de près le résultat évident de la pollution pourront le faire à la pièce 553D de la Chambre des communes.

• (3.50 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La fenêtre y est-elle ouverte?

M. McCleave: La fenêtre n'y est pas toujours ouverte, mais la bouteille est scellée, de sorte qu'on ne peut que regarder. On ne sent pas l'échantillon.

M. McGrath: Le bon rhum de la Nouvelle-Écosse en supprimerait les effets néfastes.

M. McCleave: C'est ce que j'offrirai au député quand il me rendra visite.

De toute façon, monsieur l'Orateur, j'ai mentionné que les organismes affectés aux problèmes de la pollution prolifèrent. La chose m'est apparue de façon tragique, il y a quelques jours, lorsqu'une large nappe d'huile, repérée près d'Eastern Passage, en réalité sur la côte, a causé beaucoup de tort aux homards emmagasinés sur les lieux, elle a souillé la plage et nui à l'activité des pêcheurs. Ceux d'entre eux qui m'ont appelé pour me faire part de la situation m'ont demandé de prendre des mesures pour y remédier.

J'ai communiqué dix minutes avant la fermeture ce jour-là avec le Service d'inspection des navires à vapeur du ministère des Transports, et le fonctionnaire qui m'a répondu m'a demandé si la nappe d'huile provenait d'un navire dans le port ou d'une autre source. Cette question est fort importante parce que si l'huile provenait effectivement d'un navire quittant le port d'Halifax, le Service d'inspection des navires du ministère des Transports enquêterait, et s'il pouvait en retracer la provenance à un navire particulier, alors il pourrait instituer les mesures judiciaires appropriées, mais si l'huile provenait de la terre ferme, par exemple une raffinerie d'huile ou quelqu'un qui déverse de l'huile sur le rivage,